

DEPARTEMENT  
DU CHER

SEANCE DU 07 mars 2024

Nombre de Conseillers  
Afférents au Conseil : 13  
Présents : 09  
Votants : 10**Présents** : Mesdames Caroline ARTHU, Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Christelle JOIE, Messieurs Philippe ANDRIAU, Michel CANTENEUR, Julien JOURDAINE, William TAILLANDIER.Date de la convocation :  
1<sup>er</sup> mars 2024**Excusée avec pouvoir** : Mme Caroline LALEVÉE LESAGE pouvoir à Mme Christelle JOIEDate d'affichage :  
1<sup>er</sup> mars 2024**Excusé sans pouvoir** : Mme Katia DUSSAPIN, Messieurs Jean-Michel CAREL, Stéphane PETIT**DELIBERATION N° 2024-04****OBJET** : Financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique entre L'Etat et la commune de Vallenay.

Vu la loi de finances pour 2023 prévoyant en son article 186 que, par dérogation aux dispositions de l'article L.211-8 du code de l'éducation, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026, l'Etat peut participer au financement des dépenses générées par les projets pédagogiques des écoles publiques,

Vu le projet pédagogique présenté par l'école des deux bourgs de la commune de Vallenay,

Vu l'avis favorable de la commission d'examen des projets pédagogiques présidée par le recteur,

Considérant que dans le cadre de la démarche « notre école, faisons la ensemble » lancée par le conseil national de refondation, une vaste concertation a été ouverte sur tout le territoire français associant les équipes pédagogiques dans les écoles, collèges et lycées volontaires mais aussi les familles, élèves et élus locaux, représentants d'associations, acteurs du tissu associatif avec pour perspective la liberté d'innovation des équipes portée par une dynamique collective,

Considérant que les projets pédagogiques peuvent le cas échéant bénéficier d'un soutien financier,

Considérant le projet « les écrans et moi » présenté par l'équipe de l'école des deux de bourgs de la commune de Vallenay,

Madame le maire présente la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique. Cette convention a pour objet d'organiser les modalités du soutien financier entre L'Etat, gestionnaire du fonds et la collectivité en charge des dépenses afférentes au projet.

Le budget du projet pédagogique « Les écrans et moi » de l'école des deux bourgs de la commune de Vallenay s'élève à 4 766,65 € TTC. L'Etat s'engage à verser à la collectivité dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique une subvention maximum de 4 766,65 € TTC pour couvrir les dépenses prévues dans le cadre du projet pédagogique.

Madame le Maire donne lecture de la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique entre l'Etat représenté par Monsieur le recteur de l'Académie d'Orléans-Tours et la commune de Vallenay. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le 08/03/2024

Berger  
Levrault

ID : 018-211802707-20240307-2024\_03\_D04-DE

- Acte le projet de convention de financement dans le cadre du fonds représenté par Monsieur le recteur de l'Académie d'Orléans-Tours et la commune de Vallenay.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique entre l'Etat représenté par Monsieur le recteur de l'Académie d'Orléans-Tours et la commune de Vallenay et tous documents efférents à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,  
Vallenay, le 07 mars 2024

Le secrétaire de séance  
Caroline ARTHU



Le Maire,  
Marina DUPUY

